

CRÉER UN COMPTE SANS PASSER PAR LES CAISSES CASHLESS

Étapes :

1. Crée ton compte sur www.stprex2025.ch ou scanne le QR code ci-dessous
2. Tu pourras recharger ton bracelet avec ta carte bancaire ou twint.

Ce que tu pourras faire ensuite :

1. Consulter le solde de ton bracelet en tout temps
2. Accéder à l'ensemble des transactions effectués
3. En cas de perte ou de vol de ton bracelet, tu pourras le bloquer en passant à la caisse cashless
4. Te faire rembourser ton solde après la manifestation (au dos)

1 - LE COMPTE



2 - LE BRACELET



3 - TON IDENTIFIANT



4 - CHARGE



5 - FUN !



6 - LE REMBOURSEMENT !

WWW.STPREX2025.CH
DÈS LE 18 AOÛT





COMMENT TE FAIRE REMBOURSER TON SOLDE AVEC LE SYSTÈME CASHLESS ?

Tu pourras récupérer le solde de ton bracelet à l'issue de la manifestation soit du 18 août 2025 jusqu'au 31 octobre 2025 en faisant une demande en ligne via ton compte cashless

LES ÉTAPES POUR LE REMBOURSEMENT

1. Il faut d'abord créer un compte cashless grâce à l'identifiant à 6 lettres inscrit au dos de ton bracelet avant de faire ta demande de remboursement sur notre site www.stprex2025.ch
2. Un bouton « demande de remboursement » sera disponible sur ton compte afin de faire ta demande.

Le remboursement sera effectué au plus tard 15 jours après la demande. Garde donc ton bracelet jusqu'au remboursement définitif.

